

# Résultats de recherche d'accidents sur [www.aria.developpement-durable.gouv.fr](http://www.aria.developpement-durable.gouv.fr)

*La base de données ARIA, exploitée par le ministère du développement durable, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publiques, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif. La liste des événements accidentels présentés ci-après ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs. Malgré tout le soin apporté à la réalisation de cette synthèse, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante :*

BARPI – DREAL RHONE ALPES 69509 CEDEX 03 / Mel : [srt.barpi@developpement-durable.gouv.fr](mailto:srt.barpi@developpement-durable.gouv.fr)



**N°32535 - 05/12/2006 - FRANCE - 61 - ATHIS-DE-L'ORNE**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Une explosion se produit vers 7h30 dans une étuve de séchage de peinture d'une entreprise de traitement et revêtement des métaux. Un employé est légèrement blessé. Une douzaine d'employés pourrait être en chômage technique.



**N°31311 - 17/01/2006 - FRANCE - 28 - CHERISY**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Une émission de monoxyde de carbone (CO) se produit durant l'après-midi dans une entreprise de traitement de surface des métaux. Les 7 employés sont évacués et l'alimentation en gaz de l'établissement est interrompue ; 4 salariés sont examinés à l'hôpital. Les secours mesurent une concentration de 700 ppm de CO à proximité du conduit de fumée d'une étuve de séchage de peinture et de 100 ppm dans les bureaux. Les pompiers aèrent les locaux avec des ventilateurs mobiles. L'intervention des secours s'achève vers 20 h. Le four aurait été contrôlé 4 jours plus tôt par une entreprise spécialisée. L'exploitant prévoit une nouvelle intervention d'une société de maintenance.

**N°28977 - 19/01/2005 - FRANCE - 77 - OZOIR-LA-FERRIERE**

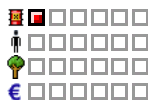
*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Un feu se déclare vers 6h30 dans une étuve de séchage de peinture d'une entreprise de traitement et revêtement des métaux. Les 25 salariés sont évacués. Les pompiers localisent le foyer avec une caméra thermique ; il sera éteint après démontage de l'étuve.

**N°24941 - 16/05/2003 - FRANCE - 10 - SAINT-THIBAULT**

*C29.32 - Fabrication d'autres équipements automobiles*

Vers midi dans un établissement fabriquant des équipements pour les automobiles, une cabine de peinture est arrêtée sauf sa ventilation pour effectuer des travaux d'entretien courant. Lors du changement des filtres vers 17 h, l'un des 2 opérateurs remarque que le conduit d'aération vibre en émettant un bruit sourd et constate qu'un feu s'est déclaré au niveau de la turbine de ventilation. Il donne immédiatement l'alerte et tente d'étouffer les premières flammes avec un extincteur. Le second opérateur s'aperçoit qu'un feu couve également dans les filtres et quitte la cabine pour couper l'alimentation électrique. A l'aide d'un extincteur, il ne parvient pas à circonscrire le début d'incendie. Un 3ème opérateur, alerté, tente à son tour d'intervenir, mais devant la vitesse de propagation des flammes et la quantité de fumée émise, les 3 employés préfèrent évacuer les lieux. Ils rejoignent le point de rassemblement où, dès le déclenchement de l'alarme, toutes les personnes se sont rejointes après avoir évacué le bâtiment. Les pompiers maîtrisent le sinistre en 1 h. Les eaux d'extinction sont stockées en attente d'analyse. La cabine de peinture, le four de séchage, la charpente et une partie du réseau électrique sont endommagés. D'autres installations ne sont plus opérationnelles (grenaillage, traitements de surface et peinture) et nécessiteront un recours à la sous-traitance. Des mesures de chômage technique sont prises. L'inspection des installations classées constate les faits. En situation irrégulière, les installations de traitement de surface et de peinture sont arrêtées jusqu'à l'obtention de l'autorisation d'exploiter. L'exploitant étudie la possibilité d'une modification du procédé mis en oeuvre.



**N°19958 - 15/02/2001 - FRANCE - 72 - BESSE-SUR-BRAYE**

*C18.12 - Autre imprimerie (labeur)*

Un incendie détruit 400 m<sup>2</sup> d'une imprimerie. Un préparateur nettoie à l'acétate d'éthyle les pompes et les tubes d'une machine à coucher les peintures avant de changer de teinte lorsque le solvant s'enflamme subitement. Le feu se propage aux bidons de peinture situés autour de la machine. L'intervention des extincteurs s'avère inefficace. Les locaux sont rapidement évacués et les consignes de mise en sécurité des installations de gaz et d'électricité sont réalisées. Le bâtiment contenant la machine à coucher, le tunnel de séchage de 20 m et les zones annexes accolées à ce dernier sont détruits. L'incendie n'a fait aucune victime, les eaux d'extinction ont été pompées, les boues collectées dans des bidons et les déchets ramassés dans des bennes. Les employés se retrouvent au chômage technique. Aucune pollution n'a été répertoriée, les contrôles de toxicité se sont révélés négatifs. La cause probable de l'incendie est la conjonction d'un excès de vapeur de solvant et une accumulation d'électricité statique. Différentes mesures ont été prises : un contrôle de toutes les mises à la masse des machines sera effectué, le système des pompes a été amélioré sur la seconde machine et les quantités de solvant utilisées à proximité ont été diminuées. Un contrôleur sécurité va être nommé. Les procédés de fabrication vont être améliorés et une salle de lavage des outils va être installée regroupant toutes les zones de lavage dispersées dans l'usine.

**N°19210 - 05/07/2000 - FRANCE - 55 - CONTRISSON**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Dans une installation de galvanisation et de peinture industrielle, un incendie endommage la partie séchage par induction d'une des 2 lignes d'application de peinture. La rupture d'une pièce du ventilateur d'extraction a provoqué son échauffement puis son inflammation et a réduit l'aspiration. L'augmentation de la concentration des vapeurs de solvant au-delà de la L.I.E. a conduit à une petite explosion en partie basse des inducteurs de séchage initiant un incendie qui a fait fondre des cloisons en aluminium servant à la captation des vapeurs. La destruction de ces séparations a réduit l'efficacité de l'injection de CO<sub>2</sub> (diffusion dans l'atelier) commandée par un opérateur par l'action d'un bouton coup de poing palliant ainsi la défaillance (temps de réaction ? Réglage température ? Positionnement des détecteurs?) du système automatique d'extinction incendie (détecteurs à ampoule fusible). Les eaux d'extinction et de refroidissement sont récupérées dans une fosse prévue dans l'atelier.



**N°16769 - 18/11/1999 - FRANCE - 10 - VENDEUVRE-SUR-BARSE**

*C16.23 - Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries*

Un incendie se déclare dans une menuiserie industrielle. Un bâtiment de 3 500 m<sup>2</sup> (fabrication de portes d'entrée) est détruit. Il comprenait un atelier d'usinage (50 machines), une zone de montage, une zone de finition avec cabine de peinture et tunnel de séchage, un vestiaire. L'incendie aurait débuté dans ce dernier local pour une cause inconnue. Les pompiers ont protégé les bâtiments voisins par arrosage avec l'eau pompée dans une rivière voisine (la BARSE). Diverses études (pollutions du sol et de la rivière, élimination des déchets, détermination des causes...) ont été demandées par l'inspection.

**N°6247 - 02/01/1994 - FRANCE - 44 - ABBARETZ**

*C31.09 - Fabrication d'autres meubles*

Un incendie se déclare dans la salle de séchage d'un atelier de peinture d'une fabrique de meubles. La défaillance d'un moteur électrique est à l'origine de l'accident. Une partie de l'atelier est détruite, mais aucun produit inflammable n'est touché. Les salariés sont en chômage technique.

